



Réponse du Conseil communal à la question écrite n° 11-801 du Groupe socialiste concernant l'avenir du manager du centre-ville (Du 13 avril 2011)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 13 janvier 2011, le Groupe socialiste, par M. Matthieu Béguelin et consorts, a déposé la question écrite suivante :

« L'annonce dans la presse de la démission du manager du centre-ville, quelques jours à peine après la reconduction de la subvention à l'Association « Un cœur en ville » lors de la séance du budget, nous a laissé perplexes et inquiets.

Perplexes parce que nous avons été étonnés de ne rien avoir entendu, de la part du Conseil communal, sur cette question lors des débats du budget. Les membres du Conseil communal en relation avec ladite association ne savaient-ils donc rien de ce départ pourtant imminent ?

Inquiets parce que notre Groupe est convaincu qu'il faut aider les commerçant-e-s du centre-ville. Inquiets donc de savoir si le montant porté au budget pourra être affecté à ce soutien. De là, nous nous demandons, vu que l'Association « Un cœur en ville », bénéficiaire de ladite subvention est actuellement sans président, s'il est envisageable de l'attribuer à une autre association poursuivant les mêmes buts ? Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons savoir si la parité Ville-commerçant-e-s sera toujours de mise ? Ou encore, s'il faudra réengager quelqu'un à plein temps comme c'était jusqu'alors le cas ?

Enfin, si le Conseil communal est ouvert à d'autres propositions (mandats, temps partiel, etc.) ?

Autant de questions qui appellent des réponses, que nous attendons avec grand intérêt. »

Conformément à l'article 62 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

Le Conseil communal partage les préoccupations des auteurs de la question. Le centre-ville est un joyau. Il fait bon y déambuler, s'imprégner de l'histoire qui émane des bâtiments en pierre d'Hauterive, passer d'une échoppe à une autre. Les commerçants contribuent à en assurer la vitalité. Sans eux, il serait terne. C'est dans ce contexte que les autorités doivent apporter un fort soutien. Pas sous l'angle strictement commercial, dès lors que l'on pourrait les accuser de distorsion de concurrence.

Il ne sera débattu ici ni de l'ensemble des mesures prises à ce jour par le Conseil communal en soutien à la vie commerçante du centre-ville, ni sur les perspectives pour les prochaines années. Il sera revenu sur ces aspects dans le cadre de la réponse au postulat no 156 voté le 15 mars 2010. Tel n'est en effet pas l'objet, stricto sensu, de la question écrite déposée.

Qu'il nous soit permis de répondre aux diverses interrogations de manière directe.

- 1) Nous avons été mis au courant du départ du manager du centre-ville le 22 novembre 2010, peu après la séance du 17 du même mois, au cours de laquelle ce dernier et l'Association « Neuchâtel, un Cœur en ville » ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme à leur collaboration. C'était donc après la préparation du budget, sa présentation devant la presse et les débats en commission financière. Il n'y avait aucune raison particulière d'en parler lors de la séance consacrée au budget, d'autant que la suite n'était pas claire à ce moment-là, si tant est d'ailleurs qu'elle l'est aujourd'hui.
- 2) Depuis la Quinzaine 2010, qui a connu un remarquable succès, il faut constater que le soufflé est quelque peu retombé : le manager du centre-ville a été victime d'une longue incapacité de travail, plusieurs quartiers – opportunément structurés au cours des mois précédents – ont marqué le pas, le comité n'a pas suscité de nombreuses vocations, pas plus que sa présidence. Le président

de l'Association « Neuchâtel, un Cœur en ville » a en effet annoncé son départ pour le 31 décembre 2010, avec un très long préavis. La recherche de son successeur a été longtemps vaine. Malheureusement, aucun commerçant ne s'est annoncé. Sous l'impulsion notamment du chef du Développement économique, soufflant sur la braise, la flamme de l'espoir s'est toutefois rallumée. Le comité de l'Association « Neuchâtel, un Cœur en ville » a repris un rythme de croisière et un président a été nommé. Il l'a été lors d'une assemblée du 23 mars 2011 que le Conseil communal attendait avant de rendre – avec un léger retard en regard de la réglementation – la présente réponse. Le montant au budget pourra donc être utilisé dans le cadre prévu. Il n'en reste pas moins que si l'arrêté prévoit que la subvention est attribuée à l'Association « Neuchâtel, un Cœur en ville », il n'y a toutefois pas d'objection de principe au versement à un autre organisme poursuivant les mêmes buts. Si une telle modification devait apparaître opportune, il conviendrait de modifier le texte de l'arrêté. Pourtant, ainsi qu'on vient de le voir, la situation s'éclaircit. En outre, une nouvelle Quinzaine commerciale devrait se tenir en juin, sous l'impulsion de quelques responsables de quartiers.

- 3) La parité du financement Ville-commerçants reste de mise, conformément à la réglementation.
- 4) L'engagement d'un manager du centre-ville à plein temps n'est plus à l'ordre du jour. Un reproche fréquemment entendu était que le salaire de ce dernier absorbait l'entier de la subvention et ne laissait plus guère subsister de moyens d'action. Un engagement sur mandat (pour l'organisation de la Quinzaine par exemple) pourrait ainsi entrer en ligne de compte. Nous sommes bien sûr totalement ouverts sur ces questions, qui relèvent toutefois d'abord de l'Association.

Conclusion

Appelant de ses vœux un centre-ville vivant, accueillant, chaleureux et aux activités diversifiées, notre Conseil continuera d'entretenir des relations étroites avec ses acteurs économiques et de soutenir ces derniers dans leurs initiatives. Il n'en reste pas moins que le concept de management du centre-ville doit encore évoluer et être adapté à la réalité locale.

Cela étant, les commerçants – les mêmes pour partie – sont réunis au sein d'une multitude d'associations, dont trois aux buts somme toute

assez semblables : « Neuchâtel, un cœur en Ville », Pro Neuchâtel et le CID. De notre point de vue – mais aussi de bon nombre de membres consultés informellement – la question se pose d'un regroupement des forces au sein d'une seule et même entité.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite n° 11-801.

Neuchâtel, le 13 avril 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol